



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

-----  
COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE  
-----

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

DU

# CONSEIL MUNICIPAL

en date du **04 OCTOBRE 2007**

\*\*\*\*\*

Le nombre de Conseillers Municipaux étant de 39,  
L'an deux mil sept, le quatre du mois d'octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment  
convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la Présidence de Monsieur DELATTRE, Maire – Député Honoraire.

**PRESENTS** : **M. DELATTRE**, Mme CAVECCHI, M. SOUIED, M. DI PIAZZA, Mme CHAPPAZ Mme BAIN,  
M. CHANUDET, Mme DIDELET, M. SALLOT, Mme DODIN, Mme BAUGÉ, M. VERBRUGGHE,  
Mme CATUSSE, M. FINCK, Mme GONZALEZ, M. LANDRY, Mme PHILIPPOT, M. FERNANDEZ,  
Mme MOSER, M. YVARS, Mme ROYE, M. BOURLIER, Mme DA MAIA, M. PUYRAIMOND,  
M. SEBAOUN, Mme FERRET, Mme AUBOIN, Mme ROBERT, M. BEN HABIB, M. BODIOU,  
M. SANGUIN.

**ABSENTS** : M. COTTIN Absent  
Mme GIRONA Absente  
M. LE CAM Absent  
M. VICOgne (Pouvoir à Mme CAVECCHI)  
M. DONOT (Pouvoir à Mme BAUGÉ)  
Mme POIGNEAU (Pouvoir à M. FERNANDEZ)  
M. LE ROUX Absent  
Mme COHEN Absente

**SECRETAIRE** : Mme BAUGÉ

\*\*\*\*\*

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-6 du Code des Collectivités Territoriales, il a été  
procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme BAUGÉ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir  
ces fonctions qu'elle a acceptées.

\*\*\*\*\*

**Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 27 Septembre 2007 s'est réuni à l'Hôtel de Ville.  
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.**

\*\*\*\*\*

**1. COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2007.**

(Rapporteur M. DELATTRE)

Le procès verbal du Conseil Municipal du 26 juin 2007 n'apporte aucune observation. Il est donc adopté à l'unanimité.

**2. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2007 – VILLE.** (Rapporteur M. SOUIED)

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le vote du Budget Supplémentaire de la Ville pour l'exercice 2007 :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 1 157 584.87 €

Recettes : 1 157 584.87 €.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 6 494 521.11 €

Recettes : 6 494 521.11 €

**APRES en avoir délibéré, à la majorité, avec l'Opposition du Groupe Transparence et Démocratie Locale, LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE le Budget Supplémentaire 2007 de la ville.**

**3. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2007.**

(Rapporteur M. SOUIED)

La décision modificative prévoit essentiellement des ajustements d'ouverture de crédits pour les travaux d'assainissement inscrits dans un plan pluriannuel d'intervention pour la somme globale de 404 815,67 €. Les enveloppes de dotations aux amortissements bénéficient d'un abondement de 72 000 € chacune. Par ailleurs, la décision modificative reprend les résultats et les restes à réaliser de l'exercice précédent.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE la décision modificative n°1 – Budget Assainissement.**

**4. ADMISSIONS EN NON-VALEUR – CREANCES IRRECOURVABLES – BUDGET VILLE.**

(Rapporteur M. SOUIED)

Il s'agit d'admettre en non-valeur, les créances irrécouvrables concernant les produits locaux des années 1995 à 2005 qui s'élèvent à une somme de 6 815,81 €uros.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 6 815,81 € et d'inscrire la dépense sur l'exercice 2007.**

**5. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UNE DEMANDE EN DECHARGE DE RESPONSABILITE ET/OU EN REMISE GRACIEUSE PRESENTEE PAR UN AGENT COMMUNAL.** (Rapporteur M. SOUIED)

Il s'agit d'accorder à un agent communal une décharge de responsabilité et ou une remise gracieuse, suite à des dépenses irrégulières effectuées sur la régie d'avances « Fête de l'Enfance & de la Jeunesse ».

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE de se prononcer favorablement sur la demande en décharge de responsabilité d'un montant de 649,10 €, DECIDE de se prononcer favorablement sur la demande en remise gracieuse d'un montant de 649,10 €,**

**6. PARTICIPATIONS FINANCIERES A DES PROJETS EDUCATIFS - ANNEE SCOLAIRE 2007.** (Rapporteur Mme CAVECCHI)

Pour mener à bien un projet, le lycée Jean Monnet demande une participation financière de :  
- 900 € dans le cadre de leur projet sur la misère extrême. Ce thème a été choisi pour sensibiliser et impliquer dans le cadre d'une expression démocratique les jeunes lycéens.  
Cette somme aide à financer les différentes interventions et l'achat de matériel.

-150 € pour le collège Épine Guyon dans le cadre de leur projet « Défi-lecture » mis en place par la documentaliste du collège en partenariat avec les professeurs de Français de trois classes de 6<sup>ème</sup> et les enseignantes de CM2 de l'école Gare-René Watrelot et Épine Guyon 1. Ce projet a pour objectif de renforcer la liaison école primaire-collège et de favoriser l'adaptation et la réussite des élèves de 6<sup>ème</sup>. Cette somme aidera à compléter l'achat de livres.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE d'accorder une participation communale de 900 € pour lycée Jean Monnet et 150 € pour le collège Epine Guyon comme sollicités par les deux établissements.**

**7. DEMANDE D'INSCRIPTION DU PROJET DE RESTRUCTURATION AVEC EXTENSION DE CLASSES ET DE RENOVATION AVEC CREATION DE LOCAUX PEDAGOGIQUES ANNEXES, POUR L'ECOLE MATERNELLE FERDINAND BUISSON, AU PROGRAMME DES OPERATIONS POUVANT ETRE SUBVENTIONNEES PAR LE CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE – DEMANDE D'AUTORISATION D'ENGAGER LES TRAVAUX PAR ANTICIPATION.** (Rapporteur Mme CAVECCHI)

Compte tenu la nécessité de réhabiliter les locaux de l'école maternelle FERDINAND BUISSON vétustes et exigus, il est demandé l'adoption du programme de restructuration avec extension de classes et création de locaux pédagogiques et sollicitation de subventions auprès du Conseil Général du Val d'Oise et autres organismes de financement.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE le programme établi au niveau A.P.S, DEMANDE au Conseil Général du Val d'Oise d'inscrire ce projet dans son programme de subventions 2008, SOLLICITE l'attribution de subventions au niveau le plus élevé auprès du Conseil Général du Val d'Oise et de tout autre organisme de financement, et SOLLICITE du Conseil Général du Val d'Oise l'autorisation d'engager les travaux par anticipation, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.**

**8. FIXATION DES RATIOS APPLICABLES AUX GRADES D'AVANCEMENT.**

(Rapporteur Mme DODIN)

En application de la Loi n°2007-209 du 19 février 2007, les collectivités doivent elles-mêmes définir les taux de promotion pour l'avancement de grade de leurs agents ou ratios d'avancement de grade.

Afin de permettre à l'ensemble des agents de bénéficier des meilleures conditions et perspectives de carrières, il est proposé de fixer ce taux au maximum possible, soit à 100 %, pour chaque grade d'avancement.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE de fixer les ratios applicables à chaque avancement de grade des trois catégories (A,B,C) des cadres d'emplois administratifs, techniques, culturels, sportifs, animations, sociaux et médico-sociaux, au taux maximum de 100 %. PRECISE que les taux sont révisables et peuvent être modifiés par délibération, DIT que ce ratio correspond à un nombre plafond d'agents pouvant être promus.**

**9. AVENANT A LA CONVENTION DE LA C.A.F CONCERNANT UN DELAI SUPPLEMENTAIRE D'UTILISATION DES FONDS ALLOUES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE MULTI ACCUEIL.** (Rapporteur Mme BAIN)

Dans la séance du 16/12/2004, le Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a accordé à la ville une subvention à l'investissement de 600 000 € pour la construction d'une structure multi accueil. Cette convention précisait que la ville pouvait utiliser les fonds alloués jusqu'en Mars 2007. Les travaux de construction n'étant pas terminés à cette date, il a été demandé à la CAF un report de délai d'utilisation des fonds qui nous a accordé un délai supplémentaire jusqu'au 30 juin 2008. Afin d'officialiser cet accord, il nous est demandé de passer un avenant à la convention n° 2004.1394.09.15.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, ACCEPTE les termes de la convention.**

**10. MEDIATHEQUE MUNICIPALE : ADOPTION DE LA CHARTE RéVOdoc (Réseau Documentaire du Val d'Oise). (Rapporteur Mme BAUGÉ)**

La médiathèque de Franconville fait partie du réseau RéVOdoc initié par le Conseil Général du Val d'Oise et piloté par la Bibliothèque Départementale.

Le réseau RéVOdoc a pour objectif de favoriser l'accès à l'information et aux œuvres littéraires par la mise en commun des ressources des collectivités et institutions qui agissent dans le domaine de la recherche, de l'enseignement, de la lecture publique et de la documentation.

Bien que membre de RéVOdoc, la médiathèque de Franconville ne peut, à ce jour, bénéficier du prêt entre bibliothèques, du fait qu'elle n'a pas encore adopté la charte RéVOdoc. Cette Charte est destinée à formaliser les missions du réseau et à le faire connaître au sein de la collectivité. Son adoption par l'instance délibérante autorise l'utilisation des enveloppes prépayées qui sont gracieusement fournies par le Conseil Général du Val d'Oise.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, AUTORISE la ville de Franconville à adopter la charte RéVOdoc, à fixer les objectifs généraux liés à l'adhésion au réseau RéVOdoc et à énumérer les conditions qui permettent son bon fonctionnement au niveau départemental, DIT QUE la charte RéVOdoc précisera les modalités d'emprunts des documents de la médiathèque de Franconville pour des usagers autres que ceux qui sont inscrits à la médiathèque de Franconville, DIT QUE l'adoption de la charte RéVOdoc autorisera l'utilisation d'enveloppes pré-timbrées financées par le Conseil Général du Val d'Oise pour les envois de documents, DIT QUE la charte RéVOdoc entrera en vigueur le 15 octobre 2007 et fera l'objet d'une communication interne et externe.**

**11. CREATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES. (Rapporteur M. SALLOT)**

Le Conseil Municipal des Jeunes constitue un véritable enjeu éducatif de la vie citoyenne. C'est un lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif ainsi que de la démocratie. Il apporte aux jeunes une connaissance de la vie locale et des institutions grâce à une réflexion et une collaboration avec les services municipaux, associations et experts. En outre, un Conseil Municipal de jeunes favorise le rapprochement entre les générations et le dialogue entre les citoyens et les élus.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, suite aux aménagements demandés par le Groupe Transparence et Démocratie Locale et entérinés par M. le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE la création du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), sur la base du Conseil Municipal de la Commune, composé de 38 Franconvillois âgés de 16 à 18 ans, et de M. le Maire, Président de droit, et doté de trois commissions « Loisirs dans la ville », « Cadre de vie » et « Vie sociale », PRECISE que la composition du CMJ se répartit comme suit :**

**- 35 lycéens des Etablissements scolaires Jean Monnet et Jeanne d'Arc, habitant Franconville, élus par leurs pairs à raison de 25 pour le Lycée Jean Monnet et de 10 pour l'Institution Jeanne d'Arc ;**

**- 3 jeunes Franconvillois inscrits à la Mission Locale, sur la base du volontariat ;**  
**PRECISE qu'après consultation des listes de la Mission Locale, si aucun candidat ne se déclarait, le CMJ serait uniquement composé de lycéens, soit 38 jeunes élus.**

**DESIGNE Monsieur le Maire comme Président de droit des séances, ou en son absence M. SALLOT et MME CAVECCHI, Elus municipaux référents, ainsi que le Pôle Politique de la Ville comme porteur du projet.**

**12. REQUALIFICATION DES ESPACES EXTERIEURS DU QUARTIER FONTAINE BERTIN. DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT, DE LA REGION ILE-DE-FRANCE, DU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE ET DE L'AGENCE DES ESPACES VERTS.**

(Rapporteur M. VERBRUGGHE)

En juillet 2005, la Commune a confié au Cabinet HORTESIE une mission d'étude pour la requalification des espaces extérieurs du quartier Fontaine Bertin et la création d'un espace de proximité socio-culturel dédié aux riverains. Cette étude a abouti à la réalisation d'un avant-projet pour la réalisation de ces travaux devant débuter courant 2007.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, SOLLICITE auprès des partenaires financeurs, les subventions mobilisables dans le cadre de ce projet : l'Etat pour l'ANRU, le Conseil Régional d'Ile-de-France, l'Agence des Espaces Verts et le Conseil Général du Val d'Oise, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'obtention de ces subventions et à la réalisation de ce projet.**

**13. HABITAT – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – APPROBATION DU PROJET.**

(Rapporteur M. le Maire)

Suite à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Val et Forêt en octobre 2003, lui conférant la compétence « Habitat », cette dernière s'est engagée à définir un Programme Local de l'Habitat. Ce document permet de se conformer aux textes en vigueur et surtout de mieux répondre aux besoins des habitants actuels et futurs.

Le projet de Programme Local de l'Habitat, ayant été arrêté par la Communauté d'Agglomération, doit être soumis pour avis aux communes. Elle devra délibérer sur les demandes motivées de modifications, après consultation des services de l'Etat.

**APRES en avoir délibéré, à la majorité, avec l'Opposition du Groupe Transparence et Démocratie Locale, LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE du projet de Programme Local de l'Habitat et REND un avis favorable au Programme Local de l'Habitat.**

**14. AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – DEMANDE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE.** (Rapporteur Mme CATUSSE)

La loi n° 2000-641 du 5 juillet 2000 impose aux communes de plus de 5 000 habitants la création d'aires d'accueil des gens du voyage. Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage approuvé le 5 novembre 2004 impose la création de 22 emplacements sur le territoire de la commune de Franconville.

Par courrier en date du 20 avril 2007 et conformément à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, le Préfet a accordé à la commune un délai supplémentaire pour remplir ses obligations. De ce fait, la commune a jusqu'au 20 novembre 2008 pour créer une aire d'accueil des gens du voyage. Par ailleurs, par délibération du 22 mars 2007, la commune a accepté un partenariat avec la commune du Plessis-Bouchard afin d'intégrer dans cette aire les 4 emplacements imposés à celle-ci.

Un emplacement réservé "M" au POS Sud de la commune, en zone NDa d'une superficie de 11 000m<sup>2</sup> environ est destiné à la réalisation de cette aire d'accueil. La commune s'est rendue propriétaire depuis plusieurs années d'une partie des terrains et étudie actuellement les projets de construction de cette aire. Néanmoins, il lui reste à acquérir plusieurs parcelles appartenant à des particuliers et à la Région Ile-de-France.

Aussi, afin de mettre en œuvre le projet d'aménagement de l'aire d'accueil, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure d'utilité publique, afin d'acquérir le reste des parcelles nécessaires à la Commune pour qu'elle puisse exécuter les travaux d'aménagement relatifs à ce projet.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique portant sur les parcelles de terrain situées dans l'emplacement réservé « M » au Plan d'Occupation des Sols en vigueur, en vue de la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage, DECIDE d'adresser le dossier à Monsieur le Préfet du Val d'Oise afin de solliciter l'ouverture de deux enquêtes conjointes, parcellaire et d'utilité publique, DEMANDE à Monsieur le Préfet du Val d'Oise de bien vouloir prendre un arrêté prononçant la Déclaration d'Utilité Publique, au bénéfice de la Ville de Franconville, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.**

**15. AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT, DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE, DU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE ET DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE.**

(Rapporteur Mme CATUSSE)

Le Schéma Directeur Départemental d'accueil des gens du voyage prévoit la création de 22 emplacements pour Franconville et 4 emplacements pour le Plessis-Bouchard. Un emplacement réservé de 11 000 m<sup>2</sup> existe sur Franconville au lieu-dit « la Fondée ». Cet emplacement sera aménagé en 2008 pour recevoir cette aire d'accueil.

L'Etat, le Conseil Régional d'Ile-de-France, la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise accordent des financements pour les travaux d'aménagement si ceux-ci sont effectués avant fin 2008.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, DEMANDE aux organismes financeurs et partenaires, l'attribution de subventions pour les travaux d'aménagements de l'aire d'accueil des gens du voyage, comportant 22 emplacements pour Franconville et 4 pour le Plessis Bouchard, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dossier de demande de subvention auprès de ces organismes, ainsi que tous les documents y afférents.**

**DECIDE que les subventions seront inscrites au compte du budget 2008 :**

- Etat : 1321 – fonction : 8282.
- Région : 1322 – Fonction : 8221.
- C.A.F. : 1382 – Fonction : 8221.

**16. MISE A DISPOSITION DU BUREAU D'ÉTUDE VOIRIE DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL & FORÊT POUR DES MISSIONS PONCTUELLES RÉALISÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE.** (Rapporteur Mme DODIN)

Au titre de ses compétences, notamment en voirie, la Communauté d'Agglomération Val & Forêt est amenée à conclure des marchés d'étude, mais ne disposant pas de moyens en personnel et en matériel suffisants, il a été envisagé une mise à disposition ponctuelle du service étude voirie de la mairie de Franconville.

Cette mise à disposition a pour objet la réalisation d'aménagement et de création de voirie communautaire, exclusivement sur le territoire de la commune de Franconville, par 4 agents du bureau d'étude voirie, dans la limite maximale de 45 jours par an et par agent.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, AUTORISE Monsieur le Maire de la Commune de Franconville à signer la convention relative aux modalités de mise à disposition des agents du bureau d'étude voirie de la Commune de Franconville,**

**17. DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.**

Le Conseil Municipal prend acte que les décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L. 2122-22 ont été portées à la connaissance des membres du Conseil municipal :

- Tarification vente de plats cuisinés pour le FEST NOZ du 30 juin 2007 :

*Trois tarifs mis en place pour la vente de moules/frites (de 2,50 € à 7,50€)*

- Requalification des espaces extérieurs du quartier Fontaine Bertin et création de terrains de sport de proximité :

*Marché passé avec la Société ENVIROSPORT pour la création de terrains de sport de proximité dans le cadre de la requalification des espaces extérieurs pour un montant de 212 639,41 € TTC.*

- Réhabilitation totale de l'ancienne Mairie – Agrandissement de la salle du Conseil :

*Nécessité de réhabiliter en totalité l'ancien bâtiment de la Mairie et de procéder à l'agrandissement de la Salle du Conseil Municipal avec acceptation de la proposition de la Société BTP qui propose un montant de 10 554,70 € TTC.*

- Entretien, réparation et réfection d'étanchéité des terrasses dans divers bâtiments communaux :

*Signature de marchés à procédure adaptée pour les divers bâtiments communaux en 3 lots signés avec la Société E.G.V. dont l'offre s'avère la mieux-disante.*

- Changement des menuiseries dans le Groupe Scolaire EPINE GUYON - Maternelle :

*Signature du marché à procédure adaptée pour le changement des menuiseries de ce Groupe Scolaire avec la Société MPO FENETRES d'un montant de 76 071,07 € TTC.*

- Réfection des peintures intérieures dans divers bâtiments scolaires :

*Signature de marchés à procédure adaptée pour la réfection des peintures des Groupes Scolaires Fontaine Bertin (Primaire) - Bel Air (Primaire) – Quatre Noyers (Maternelle) pour un montant de 70.505,56 € TTC et du Groupe Scolaire Ferdinand Buisson (Primaire 1) pour un montant de 13.340,18 €uros TTC.*

*- Réfection des ravalements des façades et préaux dans divers bâtiments scolaires :*

*Signature de marchés à procédure adaptée pour la réfection des ravalements des façades et préaux dans 3 Groupes Scolaires : Bel Air (préau) – montant global de 7001,38 € TTC et Jules Ferry (Primaire) ravalement, Jules Ferry (préau) pour un montant de 40 248,99 € TTC.*

*- Déplacement du tranfo EDF Place de la République :*

*Dans le cadre des travaux d'aménagements des abords de la Gare et afin de libérer l'espace pour la réalisation de ces travaux, il faut procéder au déplacement du tranfo EDF. Le montant de ces travaux s'élève à 57 623,66 € TTC.*

*-Convention pour un spectacle réalisé par EURL « la ferme de tiligolo » :*

*Convention passée avec EURL pour un spectacle donné dans le cadre des activités du Centre de Loisirs Primaire Arc en Ciel de la ville le mercredi 27 juin 2007. Montant de la représentation fixé à 651 € TTC.*

*-Mission d'assistance technique à Maître d'Ouvrage dans le cadre du projet de construction de la Maison de Proximité du quartier Fontaine Bertin :*

*Signature de contrat avec la Société BETM comprenant les missions APS, APD, ACT-DCE et ACT-AO s'avérant être l'offre la mieux-disante pour un montant total de 52 384,80 € TTC.*

*- Contrat d'assistance technique avec la Société SECAP :*

*Contrat pour la mise sous pli du matériel DI 500 établi pour une durée initiale de 12 mois reconductibles sans que la durée maximale excède 36 mois. Montant pour la première année 816 € HT.*

*-Location d'un petit train routier avec Animaville :*

*Contrat passé pour une animation autour d'un petit train routier dans le cadre de la fête de l'Enfance et de la Jeunesse le dimanche 3 juin 2007 dont le montant de la prestation s'élève à 1 222,31 € TTC.*

*- Reconstruction de 2 courts de tennis en résine sur enrobé au Stade Jean Rolland :*

*Passation de marché avec la Société ENVIROSPORT dont l'offre s'avérait la mieux-disante pour un montant de 94 469,05 € TTC.*

*- Entretien et maintenance des jeux et aires de jeux – Installation d'équipements neufs :*

*Passation de marché avec la Société ESPACE DECO dont l'offre s'avérait la mieux-disante pour une période de 3 ans au montant de 40 291,04 € TTC (lot n°1).*

*- Contrat de télémaintenance du Groupe Scolaire de la Gare :*

*Signature de contrat de télémaintenance 24h/24h avec la Société ALSTOEL dont la redevance annuelle est fixée à 510,42 € TTC avec surcoût si déclenchements pour fausse manœuvre fixé à 53,36 euros HT.*

*- Mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé pour le projet de réhabilitation et extension de l'école Maternelle Ferdinand Buisson :*

*Acceptation de mission de coordination pour la sécurité et la protection de la santé proposée par la Société ECIAG moyennant la somme de 8 611,80 € TTC.*

*- Travaux de maçonnerie au Centre Médico Social :*

*Acceptation de l'offre de la Société PARISIS CONSTRUCTION pour la somme de 26 518,91 € TTC.*

*- Remplacement d'une canalisation à la piscine :*

*Acceptation de l'offre de la Société PARISIS CONSTRUCTION pour la somme de 16 716,49 € TTC.*

*- Avis technique sur la façade principale de l'atrium du Centre Culturel St Exupéry :*

*Signature d'une convention avec le Bureau de Contrôle Socotec pour un montant de 4 186 € TTC.*

*- Modification de l'avenant à l'acte constitutif de la régie d'avances « Centres de Loisirs Maternels La Source/Montédour » :*

*La régie est installée au 31 rue de Taverny à Franconville.*

*- Avenant à la convention entre la Ville de Franconville et l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Val d'Oise :*

*Modification de l'article 2 de la convention signée 2 mai 2006 concernant une permanence qui se tiendra sur le principe d'une vacation de 4 heures hebdomadaires.*

*- Avenant à la convention entre la Ville de Franconville et l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Val d'Oise :*

*Modification de l'article 7 de la convention signée 31 janvier 2006 concernant une prestation se déroulant sur 47 semaines dans l'année. Son coût est de 8 478,80 €.*

*- Virement de crédits n°1 au titre de l'année 2007 – budget ville :*

*Il y a lieu de passer des virements de crédits afin d'équilibrer les lignes budgétaires en fonctionnement et en investissement sur le budget ville au titre de l'année 2007.*

*- Enregistrement de 2 titres pour 2 groupes de musiciens :*

*Passation de contrat avec la Société MUSIC TRIP pour 6 jours d'enregistrement dans le cadre du Cap Jeunes Talents d'un montant de 2 160 € TTC.*

*- Contrat d'entretien des installations téléphoniques dans les bâtiments communaux :*

*Signature de contrat avec la Société ETIT pour un montant de 3 948,81 € TTC.*

- Imputation au locataire titulaire de la facture de l'intervention d'une entreprise spécialisée dans le nettoyage et la désinfection d'un logement :

*Suite au rapport de constatation de la Police Municipale de l'état d'insalubrité d'un logement sis 18 bd Maurice Berteaux, il convient d'imputer au locataire le nettoyage dudit appartement effectué par une entreprise spécialisée. Coût de l'intervention : 1 070,65 €.*

- Revalorisation du taux horaire des vacataires compte tenu de l'augmentation du salaire de croissance :

*Le taux de rémunération des vacataires est modifié ainsi : 8,44 € à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007.*

- Remplacement du tissu tendu de la Salle Polyvalente du Centre Culturel St Exupéry :

*Passation de marché avec la Société AGEDA dont les travaux seront réalisés durant les congés d'été de 2007 pour un montant de 8 826,48 € TTC.*

- Remplacement et amélioration des systèmes d'alarme anti-intrusion et vidéo-surveillance de la Piscine / Patinoire :

*Passation de marché avec la Société ALSOTEL dont les travaux débiteront à réception de l'Ordre de Service pour un montant de 30 691,61€ TTC pour l'alarme et 7 466,63 € TTC pour la vidéo-surveillance.*

- Réhabilitation de 4 logements de fonction :

*Passation de marché avec la Société U.T.B. dont l'offre s'avère la mieux-disante. Les travaux débiteront à la date de réception de l'ordre de service avec un montant de 76 641,76 € TTC.*

- Bail locatif avec la SCI Franconville Promotion :

*Signature d'un bail locatif pour un local de 185m<sup>2</sup> situé dans le centre commercial de l'Epine Guyon pour une durée de 9 ans dont le montant du loyer est fixé à 16 650 € par an et hors charges.*

- Contrat de maintenance pour le logiciel ANTARES :

*Passation de contrat avec la Société E. NOVACOM qui prendra effet à la date de réception du contrat signé, reconduit annuellement pour une période ne pouvant excéder 3 ans pour un montant de 215,28 € TTC à la date d'entrée et de 120,79 € TTC de redevance pour la période allant jusqu'au 31/12/2007.*

- Attribution d'un logement de fonction à un professeur des écoles à titre provisoire et onéreux :

*Attribution d'un logement destinée à un professeur rue du Moulin dont la contribution locative forfaitaire mensuelle est fixée à l'IRL de base arrêté par M. Le Préfet.*

- Vérification des installations gaz pour l'ensemble des bâtiments communaux :

*Passation de contrat avec le Bureau VERITAS pour une durée de 3 ans d'un montant de 2 960,10 €*

- Contrat de maintenance des barrières automatiques :

*Passation de contrat avec la Société PORTALP France pour offre la mieux-disante pour une durée de 3 ans fermes sauf dénonciation d'un montant de 526,24 € TTC.*

- Fourniture de divers mobiliers scolaires pour les écoles maternelles et primaires de la Communes :

*Signature de marché à procédure adaptée avec la Société DELAGRAVE pour un montant du marché compris pour la durée du marché entre 16 722 € HT et 48 495 € HT.*

- Réactualisation des tarifs des spectacles du Centre Culturel :

*Adoption à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007 de plusieurs tarifs (A-B-C-D-E-F-G-H-I) pour les spectacles.*

- Réactualisation des tarifs de l'école de musique et de danse agréée de Franconville :

*Adoption à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007 des tarifs de l'Ecole de musique et de danse.*

- Convention entre la ville de Franconville et l'Association ESSIVAM :

*Signature d'une convention pour la prestation « bain de langue » dédiée aux mamans et enfants non scolarisés de moins de 3 ans et non francophones sur une base de 4h hebdomadaires. Le montant est fixé à 4540 € pour une prestation du 17/09 au 21/12/2007.*

- Convention entre la ville de Franconville et l'Association ESSIVAM :

*Signature d'une convention pour la prestation « apprentissage du français » dédiée aux personnes non francophones du 17/09/2007 au 21/12/2007 sur une base de 4h hebdomadaires. Le montant est fixé à 3700 € pour une prestation du 17/09 au 21/12/2007.*

- Contrats de télésurveillance et de maintenance des installations au Centre de Santé – Gymnase du Moulin et du Centre Administratif :

*Signature de contrats de télésurveillance de plusieurs sites de la Commune avec la Société ATS Sécurité Privée conclu pour 1 an ferme pour 53,82 € TTC par site ou 182,99 € TTC pour l'ensemble des trois sites.*

- Convention entre la ville de Franconville et M. VILANOVA, écrivain public sur la Maison de la Mare de Noues :

*Signature d'une convention avec M. VILANOVA à effet du 13 septembre 2007 jusqu'au 31 décembre 2008 pour sa prestation d'écrivain public à raison de 2h hebdomadaires au taux horaires de 30 euros.*

- Travaux de V.R.D. pour l'aménagement du marché Montédour :

*Signature de marché à procédure adaptée avec la Société FILLLOUX du 16 au 28 août 2007 pour un montant de 32 758,44 € TTC.*

- Résidence les Bûcherets – Pose de Galets :

*Signature de marché à procédure adaptée avec l'Entreprise EUROVIA d'une durée de 2 mois pour un montant de 61 730,34 € TTC.*

- Parking Charles Burger – Dévoiement du réseau d'assainissement O 400 :

*Signature d'un marché à procédure adaptée avec Société FILLoux dont les travaux doivent être achevés au 31 août 2007 pour un montant de 40 000,22 € TTC.*

- Réfection de la chaussée rue Balzac – Nouveau cimetière : aménagement de voirie :

*Signature d'un marché à procédure adaptée avec Société FILLoux dont la durée des travaux est fixée à 1 mois pour un montant de 18 191,16 € TTC en ce qui concerne le nouveau cimetière et 10 584,60 € TTC.*

- Convention confiant à Condorcet Formation 2 jours :

*Signature d'une convention pour un séminaire intitulé « les Collectivités Territoires : pour un autre choix de société » à la Rochelle du 29 au 31 août 2007 d'un montant de 640 € TTC au profit de M. BEN HABIB Ghouti.*

- Contrat de maintenance pour le logiciel de gestion de parc informatique LANDPARK :

*Acceptation du contrat proposé par la Société CERUS à effet du 9 mai 2007 pour une durée d'un an dont les tarifs se décomposent en 3 montants.*

- Création d'une régie d'avances « Fête de l'Enfance & de la Jeunesse » :

*Pour les paiements des dépenses suivantes : prestations de services, alimentation, achats de petites fournitures, matériels, locations, restauration et hébergements pour un montant maximum de 5000 €.*

- Avenant n°1 du lot 03 du marché 07COM002 :

*Signature d'un avenant n°1 au lot n°3 du marché signé avec la Société CANON.*

- Fourniture et installation mobilier adultes et enfants pour la crèche rue des Pommiers Saulniers :

*Signature de marchés à procédure adaptée avec la Société SIMPLON : lot n°1 14 610,64 € TTC, lot n°2 18 507,77 € TTC, lot n°2/1 25 756,29 € TTC, lot n°2/2 21 206,87 € TTC, lot n°3 3 781,46 € TTC, lot n°4 9 032,48 € TTC.*

- Contrat de service auprès de la Société CANON :

*Passation de contrat de service avec la Société CANON à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 pour une durée de 36 mois d'un montant de 0,006 € HT la copie noir & blanc, 0,051 € HT la copie couleur A3 ou A4, relevé de compteur et facturation au trimestre.*

- Contrat de service auprès de la Société CANON :

*Passation de contrat de service avec la Société CANON à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 pour une durée de 36 mois d'un montant de 0,006 € HT la copie noir & blanc, 0,0628 € HT la copie couleur A3 ou A4, relevé de compteur et facturation au trimestre.*

- Contrat de service auprès de la Société CANON :

*Passation de contrat de service avec la Société CANON à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 pour une durée de 36 mois d'un montant de 0,056 € HT la copie A3 ou A4, relevé de compteur et facturation au trimestre.*

- Acceptation d'un don soumis à aucune charge ni condition :

*Acceptation de donation du Pasteur MAYER au profit de la Commune sans charge ni condition de 110 euros le 17 août 2007 en espèces.*

- Acceptation d'un don soumis à aucune charge ni condition :

*Acceptation de donation de Monsieur Louis RENOLD au profit de la Commune sans charge ni condition de 200 € le 06 août 2007 par chèque bancaire.*

- Mise en place d'un dispositif d'éloignement de volatiles sur le Groupe Scolaire Ferdinand Buisson et sur le marché couvert du mail :

*Mise en place d'un filet anti-pigeons dont l'opération a été confiée à la Société RENTOKIL INITIAL s'élevant à 20 212,40 € TTC.*

## **▪ QUESTIONS DIVERSES**

Proposée par le Groupe Transparence et Démocratie Locale :

### **1 - POINT SUR LA REALISATION DES TRAVAUX DU CENTRE COMMERCIAL DE L'EPINE GUYON.**

Les commerçants de l'Epine Guyon s'inquiètent de la lenteur du réaménagement du Centre Commercial suite à un arrêt des travaux de quelques semaines. Il est demandé que soit précisé l'état d'avancement de la requalification. De plus, le transfert du marché du quartier de la gare amène une concurrence aux commerçants fixes qui sont déjà défavorisés par les travaux.

#### **Réponse de M. LE MAIRE :**

- Il a été nécessaire de changer de société de démolition du fait de la spécificité du chantier situé en continuité de la pharmacie : démolition sur site occupé, démolition partielle avec maintien d'une partie de l'existant, « travail de dentellière » d'après le chef de chantier. Il ne faut pas prendre le risque de déstabiliser le local de la pharmacie. De plus, cette démolition nécessite la pause de piliers de renfort sous la dalle à cause du poids des engins utilisés.

- M. LAMOTTE, le boulanger, a été reçu il y a quelques jours par Monsieur le Maire et une réunion est programmée avec l'ensemble des acteurs de ce projet le **11 octobre à 20h**. Les commerçants sont bien entendu associés.

D'autre part, il a été remarqué le coût élevé de location des locaux de la nouvelle Mairie Annexe, y aurait-il une possibilité de négocier ?

**Réponse de M. LE MAIRE :**

Le prix du loyer n'est pas élevé, il est conforme à l'estimation des Domaines qui le trouve cohérent par rapport à l'état actuel du marché. Il avait été envisagé l'achat du local mais afin d'éviter un nouvel investissement, la solution de la location a été retenue.

**2 – DISPOSITIONS A PRENDRE CONCERNANT L'ETAT D'UN CONFLIT DU TRAVAIL ENTRE LES POLICIERS MUNICIPAUX ET L'ENCADREMENT.**

Un article récent dans la presse locale fait état d'un conflit du travail entre les policiers municipaux et l'encadrement.

Quelles dispositions sont prises pour traiter ce problème ?

**Réponse de M. LE MAIRE :**

La gestion du personnel de la Police Municipale relève du Président de la Communauté d'Agglomération Val & Forêt et non de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

A Franconville, le 9 octobre 2007.

**Le Maire  
Député Honoraire**

**Francis DELATTRE**